

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 21/09/2020.

Étaient présents : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MONTIGAUD Samuel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA-MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

Était absent excusé : Néant,

Était absent : Néant,

Assistait : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

OBJET : *Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06/08/2020*

Il est adopté à l'unanimité.

N°070/2020

OBJET : *Réhabilitation de la grange du "Guicherot" et de ses abords pour devenir un espace culturel – approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acquis le 7 juin 2018, un ensemble bâti (ancienne grange et petit garage), qui mérite d'être réhabilité de par sa situation à l'angle de la rue Barbecane et de la place Merkès-Merval (anciennement place du Lavoir et/ou place Barbecane) donnant sur un site classé le 16 mars 1943.

Une partie de ce bâtiment (ancien garage) menace de s'effondrer. Un permis de démolir a été obtenu le 16 août 2019, avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France du 26 juin 2019, et l'avis favorable de l'inspecteur des sites de la D.R.E.A.L du 21 janvier 2020. Cette démolition supprimera la dangerosité de cet espace.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réhabilitation de cette grange et de ses abords pour devenir un espace culturel.

Ce projet répondra aux besoins des habitants, des associations de la commune (lieu de rencontre), des artistes locaux (salle d'exposition), des touristes et de la municipalité. La destination des espaces étant variée, il conviendra de conserver une souplesse d'usage maximale. Il intégrera les espaces suivants :

- accueil,
- espace d'exposition,
- espace de rencontre,
- espace de spectacle, de musique et de projection,
- sanitaires PMR,
- espace de rangement.

Monsieur le Maire informe que le 21 janvier 2020, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité pour faire une demande de financement au titre de la D.E.T.R – Exercice 2020 auprès de Madame la Préfète de la Charente pour un montant prévisionnel global de l'opération estimé à 492 800,00€ H.T soit 591 360,00€ TTC.

Madame la préfète de la Charente par arrêté du 26 mai 2020, accorde une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 172 480,00 € à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne,

Monsieur le Maire rappelle que notre pays connaît depuis mars 2020 une crise sanitaire provoquée par l'épidémie Covid-19. Cette crise s'est traduite par un impact sur les finances de la commune. Une diminution des recettes de fonctionnement est à prévoir pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose de revoir l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et de l'évaluée à 345 000,00 € HT dont 292 000,00 € HT affectée aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée,

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de la rénovation de la grange du "Guicherot" et de ses abords ;

ADOpte le programme de l'opération énumérée ci-dessus ;

APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;

SOLLICITE, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Pour mémoire, les coûts prévisionnels de l'opération :

Coût de l'opération	Montant	Financement	Montant
• Détail des principaux postes : ⇒ Démolition ancien bâtiment annexe de la grange (garage) ⇒ Réhabilitation de la grange du "Guicherot" et de ses abords pour devenir un espace culturel • Honoraire et frais annexe	8 400,00 € 292 000,00 € 44 600,00 €	• Contreparties publiques nationales : ⇒ État - D.E.T.R. 2020 – Aménagement touristiques et équipements publics (50% du montant H.T.) ⇒ Conseil départemental dans le cadre du Soutien à l'Initiative Locale (⇒ Fonds propres commune d'Aubeterre-sur-Dronne (45.95% du montant H.T.)	172 480,00 € 14 000,00 € 158 520,00 €
Coût total H.T.	345 000,00 €	Montant global du financement H.T.	345 000,00 €
T.V.A. 20,00 %	69 000,00€	F.C.T.V.A. (16,404 % du montant T.T.C.)	67 912,56 €
		Autofinancement solde TVA	1 087,44 €
Coût total T.T.C.	414 000,00 €	Coût total T.T.C.	414 000,00 €

Le dossier complet de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre sera envoyé à trois cabinets d'Architectes : montant du marché en dessous du seuil des 40 000,00 € H.T.

- Xavier GEORGES, architecte DPLG à Bonnes,
- Denis DODEMAN, architecte du patrimoine à Villebois-Lavalette,
- Atelier NEYRAT et MICHELET, architecte à Angoulême

N°071/2020

OBJET : Versement d'un fonds de concours au Département de la Charente – Aménagement de glissières de sécurité sur la route départementale n°02

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que le Département de la Charente va réaliser des travaux d'aménagement sur la route départementale n°02. Pose de glissières de sécurités pour la protection de l'habitation de Monsieur PETIT Christian au lieu-dit

"chez Moignard - Pont vieux". En effet, plusieurs automobilistes ont perdu le contrôle de leur véhicule et les voitures sont venues percuter la clôture de Monsieur PETIT Christian à proximité de son habitation (terrain annexe de la maison d'habitation et accueillant une piscine).

Le Département de la Charente, maître d'ouvrage prendra en charge l'ensemble des dépenses. Toutefois cette opération fait l'objet d'un partenariat financier avec la commune.

Une participation financière sera demandée à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne pour cette opération sous forme de fonds de concours soit 30 % des dépenses réelles H.T.

Cette participation doit faire l'objet d'une convention, aussi Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et demande au Conseil municipal de l'autorisation de la signer.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE de verser au Département de la Charente un fonds de concours de 30% des dépenses réelles H.T pour l'opération" Aménagement de glissière de sécurité sur la route départementale n°02".

ACCEPTÉ la convention ainsi présentée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de financement relative à la pose de glissières de sécurités sur la route départementale n°02.

N°072/2020

OBJET : Suppression de la régie de recettes photocopies.

Monsieur le Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 1976 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits du photocopieur,

Vu l'avis comptable public assignataire du 08 juillet 2020,

CONSIDÉRANT que cette régie de recettes ne remplit plus sa fonction et très peu utilisé par les administrés ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2020, de la régie de recettes photocopies.

Informations diverses :

Don de Monsieur Patrice L'HOIRY

Monsieur Patrice L'HOIRY propose de faire don à la Commune d'un plat en céramique fabriqué par la maison Renoleau à Angoulême ou figure une représentation du château d'Aubeterre en 1815

Le plat doit être estimé par un commissaire-priseur pour donner une valeur à l'objet.

Décision du Maire n°008-2020 : marché subséquent n°02 – étude de diagnostic – sous traitance concernant la fourniture d'installation prise en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal

La société P.T.S Mesures (13500) fournira les équipements d'installations de système de mesures de l'église souterraine Saint-Jean. Cette dépense de sous-traitance de 6 531,00 € H.T soit 7 837,20 € TTC viendra en déduction du marché signé le 08/10/2019 avec l'agence GOUTAL.



DÉCISION DU MAIRE Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L.212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nature de l'acte : Marché n° 2017-03 – Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean

Objet : Marché subséquent n° 02 – études de diagnostic – Agence GOUTAL : sous-traitance concernant la fourniture d'installation de système de mesure à l'Église souterraine monolithe Saint-Jean

Décision : n° 008_2020

Le Maire de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne (Charente),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU le code des Marchés Publics,

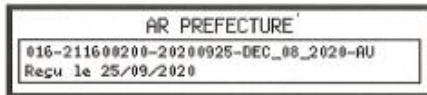
VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation générale à Monsieur le Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et fixe le seuil à 500 000,00 euros quel que soit le type de marché : travaux, fournitures, services,

VU la délibération du conseil municipal n° 052/2017 du 06/09/2017 approuvant le lancement de la consultation restreinte sous forme de procédure concurrentielle avec négociation qui a pour objet : **Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean,**

VU le document unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières de l'accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean, notifié le 23 mai 2018, à son titulaire : AGENCE GOUTAL Selari, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS, accompagné du cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

VU la décision du Maire 001_2019 en date du 07/02/2019 approuvant l'avenant 01 à l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean concernant la modification de l'article 5 "contenu de la mission du CCTP",

VU l'avenant 01 à l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean notifié le 11 février 2019 à son titulaire : AGENCE GOUTAL Selari, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS,



VU la décision du Maire 005_2019 en date du 07/10/2019 validant le marché subséquent n° 02 – études de diagnostic dans le cadre de l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean,

CONSIDÉRANT la déclaration de sous-traitance faite par l'Agence GOUTAL Selari à l'entreprise SARL P.T.S MESURES concernant la fourniture d'installation de système de mesure à l'église souterraine Saint-Jean,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La déclaration de sous-traitance relative à la fourniture d'installation de système de mesure à l'église souterraine Saint-Jean dans le cadre du marché subséquent n° 02 (études de diagnostic en complément de l'étude réalisée en 2012 par Denis DODEMAN –ACMH – sur la consolidation générale et la mise en valeur de l'église souterraine Saint-Jean attribué à l'AGENCE GOUTAL Selari, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS pour un montant de 334 886,00 euros H.T. soit 401 863,20 euros T.T.C.) est retenue avec la SARL P.T.S MESURES, représentée par Thierry SIMON, gérant – 3 bis allée Jean François Millet, Quartier des Esperelles 13500 MARTIGUES pour un montant de 6 531,00 euros H.T. soit 7 837,20 euros T.T.C.

Article 2^{ème} :

Ce marché subséquent n° 02 fera l'objet d'une notification formelle.

Article 3^{ème} :

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4^{ème} :

Le secrétaire de Mairie et le Trésorier sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5^{ème} :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Une ampliation sera :

- transmise à Madame la Préfète de la Charente,
- transmise aux membres du Conseil Municipal pour information conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,
- affichée à la porte de la Mairie,

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 25/09/2020.

Le Maire,
Charles AUDOIN.



ENEDIS compteur LINKY

Les habitants du village ont été informés par voie postale que la société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution procède au remplacement des compteurs électrique par des compteurs Linky. Cette opération consiste à moderniser le réseau public d'électricité et d'apporter de nouveaux services.

Restauration du tableau "Vierge à l'enfant" de l'église Saint-Jacques

Mesdames Feroza VERBERNE – KHURSHID Marion BOSC ont commencé la restauration de la toile début septembre 2020. Elle s'achèvera début octobre 2020.

Lors de la restauration de la toile, un nouveau châssis adapté a été fabriqué a des dimensions plus petites que celui d'origine car la toile s'est beaucoup rétractée.

Suite à la visite du 22/09/2020, de Madame Pauline LUCAS conservatrice des Monuments historiques de la Charente accompagnée de Madame Agnès BEAUFORT technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de la Charente (D.R.A.C Nouvelle Aquitaine), elles ont constaté ces éléments et conseillé à la commune d'abandonner l'option de restauration du cadre, compte tenu du fait qu'il n'est pas classé.

Un courrier a été envoyé le 25/09/2020 à Madame Sophie NICOLAS pour l'informer de l'abandon de la restauration du cadre, une indemnisation de 5% (conseillée par la DRAC) et ses frais de déplacement seront réglés par la commune.

Intervention de Monsieur Yannis ADEBIAYE directeur de l'office de tourisme du Sud Charente

Proposition technique de la refonte du site internet de la commune.

Créer un site internet spécifique pour l'église souterraine et un site internet dédié à la population du village.

La commune devra rédiger un cahier des charges précis pour le site internet.

La commune doit prévoir dans son budget une ligne dédiée à la communication numérique.

Questions diverses :

- La commune a une carte à jouer sur le plan culturel. Nous avons pu constater la présence de nombreux visiteurs cet été et en arrière-saison. Les animations proposées "samedi des créateurs, Festival des potiers, la brocante" ont rencontrées un vif succès. Mais si la commune souhaite animer son village au fil de l'année, par des expositions de peinture ou de sculpture, faire venir des spectacles, il s'avère que les associations manquent de bénévoles pour assurer cette mission. De plus la commune devra investir dans une salle pour accueillir les professionnels. La réhabilitation de la grange du Guicherot pourra servir à accueillir les expositions ou des spectacles vivants.
- Repenser les visites de l'église Souterraine Saint-Jean pour la saison estivale 2021. Prévoir deux dates pour faire des visites adaptées aux familles, plus ludiques et vivantes.
- Recruter un saisonnier pour l'Agence Postale communale en juillet et août 2021, pour venir en renfort au service administratif et augmenter l'amplitude d'ouverture.
- La communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne propose aux communes de faire achat groupé de tablettes numériques pour mettre en place le vote numérique. Le conseil municipal ne souhaite pas investir dans des tablettes numériques.
- La commune a été choisie pour faire partie de l'opération de "revitalisation du centre bourg" mené par la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne, une réunion est prévue lundi 28/09/2020.
- Reportage photographie réalisé par Madame aurélie STAPF "instants de vies et portraits" sur les commerçants du village. Ses photographies seront destinées à alimenter la photothèque du site internet de l'Office de Tourisme Sud Charente et du site internet de la commune.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	